

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), le **jeudi, seizième jour du mois de février deux mille vingt-trois (16 février 2023), SEIZE HEURES TRENTE ET UNE (16 h 31)**, à laquelle sont présents :

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Madame Nancy Mignault**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Yvon Sauvageau**, Substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Sont absents :

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

**Monsieur Daniel Cournoyer**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2023-02-5502**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2023
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Construction de l'agrandissement du garage (OS-908)
8. Acquisition de deux (2) tombereaux neufs pour le LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-928)
9. Modifications à la couverture d'assurance des véhicules
10. Transport et valorisation des matières organiques (OS-930)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

11. Fourniture, levée et transport de conteneurs de type « Roll-Off » pour l'écocentre de Trois-Rivières (secteur Ouest) (OS-934)
12. Fabrication et installation de passerelles pour le BFS et Écothor (DDP-2023-269)
13. Achat de pompes pour le BFS (DDP-2023-265)
14. Formation ressources humaines — Tests de personnalité (DDP-2023-273)
15. Fournitures pour la captation des eaux de la cellule 4 et pour la captation du gaz pour la cellule 5 (DDP-2023-270)
16. Contrat pour les analyses des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2023-264)
17. Fourniture et installation des géosynthétiques pour la cellule 4 (OS-931)
18. L'Islet-Montmagny — Addenda – Autorisation de signature
19. LET de Saint-Étienne-des-Grès — Regroupement de lots – Autorisation de signatures
20. Modification de la résolution 2022-11-5465 (DDP-2022-254)
21. Modification de la résolution 2022-11-5466 (DDP-2022-258)
22. Entente de paiements
23. Adoption du règlement 2023-02-57 modifiant le règlement 2021-12-51 et décrétant une dépense révisée de 5 806 000 \$ et un emprunt révisé de 5 806 000 \$, pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec
24. Autres sujets
  - Modification au calendrier 2023 des séances du conseil d'administration
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5503**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE ORDINAIRE DU  
26 JANVIER 2023**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 26 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-02-5504

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE  
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-02-5505

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de février 2023, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-02-5506

**CONSTRUCTION DE L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE  
(OS-908)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à un appel d'offre publique pour la construction de l'agrandissement du garage :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Groupe PRO-B inc.	4 239 502, 08 \$
Construction G. Therrien (2010) inc.	4 259 000, 00 \$
Lixm Entrepreneur Général inc.	4 173 460, 00 \$
Enexco inc.	4 115 000, 00 \$
Construction Sipro inc.	4 299 587, 39 \$
Construction Lavigne & Baril inc.	4 150 000, 00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-908, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Enexco inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2023-02-5507**

**ACQUISITION DE DEUX (2) TOMBREAUX NEUFS POUR LE  
LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-928)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offre publique pour l'acquisition de deux (2) tombereaux neufs :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Toromont Cat	1 476 068,18 \$
Strongco	1 386 356,00 \$
Équipement SMS inc.	1 169 190,00 \$
Brandt	1 331 140,54 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-928, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipement SMS inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5508**

**MODIFICATION À LA COUVERTURE D'ASSURANCE DES  
VÉHICULES**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser les modifications à la couverture d'assurances indiquées à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est également résolu que cette résolution remplace la résolution 2023-01-5500 adoptée à la séance ordinaire de janvier 2023.

Il est également résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à signer tout document requis afin de rendre effectives les modifications décrites à l'annexe.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-02-5509

**TRANSPORT ET VALORISATION DES MATIÈRES  
ORGANIQUES (OS-930)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offre publique pour le transport et la valorisation des matières organiques :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Englobe	8 682 262, 91 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	5 755 113, 75 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-930, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-02-5510

**FOURNITURE, LEVÉE ET TRANSPORT DE CONTENEURS  
DE TYPE « ROLL-OFF » POUR L'ÉCOCENTRE DE TROIS-  
RIVIÈRES (SECTEUR OUEST) (OS-934)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offre publique pour la fourniture, levée et transport de conteneurs de type « Roll-Off » pour l'écocentre de Trois-Rivières (Secteur Ouest) :

Entreprises	Prix (taxes en sus) Durée 1 an	Prix (taxes en sus) Durée 2 ans	Prix (taxes en sus) Durée 3 ans
J. Y. Martel Transport inc.	344, 75 \$	356, 50 \$	368, 55 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-934 à l'entreprise J. Y. Martel Transport inc., pour une durée de 3 ans, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2023-02-5511**

**FABRICATION ET INSTALLATION DE PASSERELLES POUR  
LE BFS ET ÉCOTHOR (DDP-2023-269)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour la fabrication et l'installation de passerelles pour le BFS et Écothor :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
S3I Mécanique inc.	40 055, 00 \$
Omnifab	43 306, 00 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-269 à l'entreprise S3I Mécanique inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5512**

**ACHAT DE POMPES POUR LE BFS (DDP-2023-265)**

**ATTENDU** les prix soumis suite à une demande de prix pour l'achat de pompes pour le BFS :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Danovar	33 265, 00 \$
Gagnon moteur électrique	33 573, 25 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-265 à l'entreprise Danovar, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-02-5513

**FORMATION RESSOURCES HUMAINES – TESTS DE  
PERSONNALITÉ (DDP-2023-273)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour une formation sur les types de personnalités pour les employés d'Énercycle :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
Concordia Cabinet-conseil	33 750, 00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-273 à l'entreprise Concordia Cabinet-conseil, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-02-5514

**FOURNITURES POUR LA CAPTATION DES EAUX DE LA  
CELLULE 4 ET POUR LA CAPTATION DU GAZ DE LA  
CELLULE 5 (DDP-2023-270)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'achat de fournitures pour la captation des eaux de la cellule 4 et la captation du gaz de la cellule 5 :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix (taxes en sus)</b>
ZTG Solutions inc.	33 506, 82 \$
Isco	35 223, 34 \$
Fusionex	43 069, 62 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-270 à l'entreprise ZTG Solutions inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2023-02-5515

**CONTRAT POUR LES ANALYSES DES ÉCHANTILLONS  
PRÉLEVÉS AU LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-  
2023-264)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'analyse des échantillons prélevés au LET de Saint-Étienne-des-Grès :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Bureau Veritas	60 660, 00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-264 à l'entreprise Bureau Veritas, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-02-5516

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE GÉOSYNTHÉTIQUES  
POUR LA CELLULE 4 (OS-931)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture et l'installation de géosynthétiques pour la cellule 4 :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
FC Géosynthétiques inc.	246 546, 07 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-931 à l'entreprise FC Géosynthétiques inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2023-02-5517

**L'ISLET-MONTMAGNY – ADDENDA – AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser le président et le Directeur des affaires juridiques et greffier



INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

d'Énercycle à signer, pour et au nom d'Énercycle, un addenda substantiellement conforme au projet daté du 14 février 2023.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, le directeur des affaires juridiques et greffier ou le directeur adjoint transport, recyclage, service clientèle à signer tous documents afférents à cet addenda.

Il est également résolu de remplacer la résolution 2022-12-5487, adoptée à la séance ordinaire du 15 décembre 2022, par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5518**

**LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS – REGROUPEMENT DE  
LOTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser Stéphane Comtois, directeur général, et Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier, à signer tout document requis à l'autorisation de regroupement de lots afférents au L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès sous réserve que les plans de ce regroupement soient substantiellement conformes au plan joint.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5519**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-11-5465 (DDP-  
2022-254)**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de modifier la résolution 2022-11-5465, rétroactivement au 17 novembre 2022, en remplaçant le dernier alinéa de la résolution, par l'alinéa suivant :

« Il est résolu d'autoriser l'administration à signer un contrat de vente conditionnelle pour l'acquisition de deux camionnettes (Ford F-150 et Maverick) à l'entreprise J. P. Yergeau, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix. ».

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2023-02-5520**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-11-5466 (DDP-2022-258)**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de modifier la résolution 2022-11-5466, rétroactivement au 17 novembre 2022, en remplaçant le dernier alinéa de la résolution, par l'alinéa suivant :

« Il est résolu d'autoriser l'administration à signer un contrat de vente conditionnelle pour l'acquisition de deux camionnettes (Ford F-150 et Maverick) à l'entreprise Groupe Mondou, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix. ».

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5521**

**ENTENTE DE PAIEMENTS**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser l'entente de paiement décrite dans un courriel daté du 8 février 2023 à 14 h 34 de madame Chantal Désaulniers de la direction des finances.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document à la présente entente.

Adoptée à l'unanimité

**Règl.: 2023-02-57**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-02-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-12-51 ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RÉVISÉE DE 5 806 000 \$ ET UN EMPRUNT RÉVISÉ DE 5 806 000 \$, POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE SUR LE LOT 3 160 628 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux et résolu d'adopter le règlement 2023-02-57 modifiant le règlement 2021-12-51 et décrétant une dépense révisée de 5 806 000 \$ et un emprunt révisé de 5 806 000 \$, pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec.

Ce lot est situé au coin nord de l'intersection de la 28e rue et de l'avenue de la Mission dans le secteur Grand-Mère à Shawinigan.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt 2021-12-51 décrétant une dépense et un emprunt de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec a été approuvé, conformément à la loi, le 10 mai 2022 ;

**ATTENDU** que l'estimation des coûts des travaux a depuis été revue à la hausse ;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** L'article 1 du règlement d'emprunt 2021-12-51 décrétant une dépense et un emprunt de 4 177 000 \$ pour la construction d'un écocentre sur le lot 3 160 628 du cadastre du Québec est remplacé par l'article suivant :

« **ARTICLE 1** Le conseil autorise les travaux et les constructions à effectuer selon l'estimation révisée préparée par FNX-INNOV datée du 7 février 2023 et selon les estimations révisées préparées par LC Architectes inc. datées du 14 février 2023, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de ces estimations ainsi que de l'estimation détaillée révisée préparée par madame Caroline Plouffe, CPA, CMA, en date du 14 février 2023, lesquelles estimations font ensemble partie intégrante du présent règlement comme annexe 1 et comme annexe 2.

Le conseil autorise également l'acquisition de gré à gré, pour les fins du présent règlement, du lot 3 160 628 du Cadastre du Québec. ».

Les estimations révisées citées ci-haut sont également jointes au présent règlement comme annexe 1 et comme annexe 2 et font également partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** L'article 2 du règlement d'emprunt 2021-12-51 est remplacé par l'article suivant :

« **ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 806 000 \$ pour les fins du présent règlement. ».

**ARTICLE 3** L'article 3 du règlement d'emprunt 2021-12-51 est remplacé par l'article suivant :

« **ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 806 000 \$ sur une période de 20 ans. ».

**ARTICLE 4** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2023-02-5522**

**MODIFICATION AU CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration d'Énercycle afin de tenir une séance ordinaire le jeudi 9 mars 2023 plutôt que le jeudi 16 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2023-02-5523**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à seize heures trente-cinq (16 h 35).

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRETARE**